

AFFAIRE N°11 - Cession d'une parcelle de terrain de 800 m2 à M. Lucien HOARAU.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux d'aménagement du chemin Neuf à la Montagne ont nécessité la cession par M. Lucien HOARAU d'une parcelle de terrain de 800 m2 environ.

Cette cession avait recueilli l'accord du propriétaire, sous réserve de l'obtention d'une parcelle de terrain de même superficie dans le lotissement rural, dès sa réalisation et sans contre partie financière.

L'étude de ce projet étant actuellement terminée, il y a lieu de régulariser cette affaire, en cédant à M. Lucien HOARAU une parcelle de terrain de 800 m2.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à céder gratuitement à M. Lucien HOARAU une parcelle de terrain de 800 m2, à distraire du lotissement rural de la Montagne.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Lucien HOARAU a cédé à la Mairie une parcelle de terrain de 800 m2 sous

réserve de l'obtention d'une parcelle de terrain de même superficie dans le lotissement rural de la Montagne.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

~~M. le Maire~~ Approuvé
Fait le 28 juin 1975
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. ROUST
Pour copie certifiée conforme
Le Secrétaire des Finances et des
Collectivités Locales P. BIAVAI